

Électricité

Les énergies renouvelables représentent 35% de la capacité installée



Le Royaume aura à développer, entre 2016 et 2030, une capacité additionnelle de production d'électricité de sources renouvelables d'environ 10.100 MW.

Les énergies renouvelables ne représentent que 0,7% de la capacité électrique installée dans l'ensemble des pays arabes. Au Maroc, elles pèsent déjà 35% dans le mix électrique actuel. C'est l'une des révélations phares annoncées à l'occasion de la cinquième conférence générale de l'Union arabe de l'électricité qui se clôture aujourd'hui à Marrakech.

Exceptionnel. Les énergies renouvelables représentent déjà près de 35% de la capacité actuelle de production d'électricité au Maroc. «Et avec les projets lancés ou en cours de lancement dans l'éolien, le solaire et l'hydro-électrique, qui progressent conformément à leur planification initiale, le Royaume est bien positionné pour atteindre l'objectif de 42% en termes de capacité électrique installée de sources renouvelables en 2020». Un objectif qui a été porté à 52% à l'horizon 2030, comme annoncé par le Souverain. C'est ce qu'a déclaré

au «Matin éco» Ali Fassi Fihri. Le directeur général de l'Office national de l'électricité et de l'eau potable s'exprimait hier en marge de l'ouverture de la cinquième conférence générale de l'Union arabe de l'électricité (UAE) qui se clôture aujourd'hui à Marrakech. Un événement qui réunit plus de 300 décideurs publics et privés engagés dans la coopération arabe dans le domaine électrique.

Avec cette performance, le Maroc se distingue, notamment au niveau régional. Selon Essa Bin Hilal Al Kuwari, président de l'UAE, les énergies re-

nouvelables ne représentent que 0,7% de la capacité électrique installée dans l'ensemble des pays arabes. L'objectif est d'atteindre une part de 5% à l'horizon 2020 afin d'assurer un meilleur «équilibre entre les énergies traditionnelles, nouvelles et renouvelables dans les mix énergétiques des systèmes électriques», qui est le thème de cette conférence.

Pour le ministre de l'Énergie, Abdelkader Amara, le Maroc en est déjà là. Afin de faire face à la demande électrique accrue (+5% pour l'énergie primaire et plus de 6% pour l'électricité) et réduire sa dépendance énergétique de 98%, le Maroc a adopté en 2009 une stratégie énergétique ambitieuse et réaliste, basée sur un mix électrique diversifié, optimisé et dont la composition est ouverte à toutes les sources d'énergies

Selon les nouveaux objectifs fixés, le Maroc aura en 2030 une part d'électricité produite à partir de sources renouvelables supérieure à celle produite à partir de sources énergétiques fossiles.

disponibles, particulièrement renouvelables. Selon le ministre, atteindre l'objectif de 52% à l'horizon 2030 dans les renouvelables permettra au Maroc, pour la première fois dans son histoire, d'avoir la part d'électricité produite à partir de sources renouvelables supérieure à celle produite à partir de sources énergétiques fossiles. «Pour atteindre cet objectif, le Royaume aura à développer, entre 2016 et 2030, une capacité additionnelle de production d'électricité de sources renouvelables d'environ 10.100 MW», dont 4.560 MW solaire, 4.200 MW éolien, et 1 330 MW hydro-électrique.

Selon ce schéma, en 2030, la part de l'éolien et celle du solaire seront portées à 20% chacune et celle de l'hydroélectrique sera au moins de 12%. À ce titre, Abdelkader Amara a rappelé que sur un investissement global dans le secteur énergétique entre 2016 et 2030 d'une quarantaine de milliards de dollars, une trentaine de milliards seront destinés aux projets de production électrique de sources renouvelables, ce qui représentera des opportunités d'investissement importantes pour le secteur privé, notamment des pays arabes. Et afin d'accélérer et optimiser ces chantiers, ajoute le ministre, la mise en place effective d'une Autorité de régulation du secteur de l'électricité indépendante est prévue pour 2016. Cette agence permettra d'accompagner les évolutions que connaît le secteur de l'énergie, notamment en matière d'ouverture du marché de l'électricité de source renouvelable. Elle veillera au respect de la réglementation en vigueur et à la fixation des tarifs et des conditions d'accès au réseau électrique et aux interconnexions. ■

Moncef Ben Hayoun